Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240729-D2024-139-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/07/2024
Notification : 29/07/2024

# DÉCISION
# CONCLUSION D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS AVEC LA MEDIATRICE SCIENTIFIQUE MATHILDE GAUDEL POUR L'ORGANISATION D'UNE CONFERENCE INTITULEE "DE LA FICTION A LA SCIENCE : LES VOYAGES INTERSTELLAIRES"

1.1 – Marchés publics

GS/DI/CB/DJ
N°2024-139

***Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,***

***Vu*** *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023,*
***Vu*** *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu*** *le code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,*
***Vu*** *le 6b de la délibération du conseil communautaire n°CC2023-078 du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisation le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du Code généOral des collectivités territoriales,*
***Vu*** *les absences du Président du 15 juillet au 4 août et du 19 au 25 août 2024,*
***Vu*** *l'arrêté n° A2024-002 portant délégation de fonction temporaire à Monsieur Damien STEPHO, 4ème Vice-président en charge de l'attractivité du territoire par les filières sportive et culturelle pour la période du 22 au 28 juillet 2024,*
***Vu*** *l'arrêté n°A2024-003 portant délégation de fonction temporaire à Monsieur Patrick RIEHL, 2ème Vice-Président en charge des finances pour la période du 29 juillet au 4 août 2024,*
***Vu*** *l'arrêté n°A2024-004 portant délégation de fonction temporaire à Monsieur Pierre-Frédéric BILLET, 1er Vice-Président en charge de l'attractivité du territoire par le développement économique pour la période du 19 au 25 août 2024,*
***Vu*** *le projet de contrat de cession du droit d'exploitation pour l'organisation d'une conférence intitulée "De la fiction à la science : les voyages interstellaires" avec la Médiatrice scientifique Mathilde GAUDEL,*

**Considérant** que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite bénéficier d'une intervention de la Médiatrice scientifique, Mathilde GAUDEL, pour l'organisation d'une conférence intitulée "De la fiction à la science : les voyages interstellaires", le samedi 19 octobre 2024 de 15h à 16h30 à l'auditorium de l'Odyssée,
**Considérant** que le montant de la prestation s'élève à 250 € HT, comprenant les défraiements pour le transport (TVA non applicable, article 293 B du CGI),
**Considérant** qu'il convient de régler par contrat les modalités de réalisation de la prestation,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240729-D2024-139-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/07/2024
Notification : 29/07/2024

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 : DE CONCLURE** un contrat avec la Médiatrice scientifique, Mathilde GAUDEL, pour l'organisation d'une conférence, le samedi 19 octobre 2024, de 15h à 16h30, à l'auditorium de l'Odyssée, pour un montant de 250 € HT, comprenant les défraiements pour le transport selon les modalités détaillées par le contrat.

**ARTICLE 2 : DE CHARGER** Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3 : DE PRECISER** qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la Médiatrice scientifique, Mathilde GAUDEL.

**ARTICLE 4 : D'INFORMER** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 29/07/2024

Pour le Président et par délégation,

**Pour le Président,**
**Et par délégation,**
**Le 4ème vice-président,**
**Damien STEPHO**

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 29/07/24